

ASSOCIATION POUR LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL SUBRÉGIONAL DU VAL D'HÉRENS



CMS |

Centre Médico-Social
subrégional du Val d'Hérens
1982 Euseigne



Pour vous – chez vous

**AIDE ET SOINS
A DOMICILE**

CMS région de Sion

Le Centre Médico-Social subrégional (CMS) est une association de droit privé mandatée pour l'exécution de tâches d'utilité publique. Il a pour but :

- d'assurer l'aide et les soins à domicile
- d'encourager la prévention et l'éducation à la santé
- d'offrir conseils, aide sociale et médico-sociale en favorisant au mieux l'autonomie et la responsabilité de la personne
- de développer l'entraide et l'action bénévole.

PRÈS DE VOUS ...

POUR VOUS ...

CHEZ VOUS ...

QUI SOMMES-NOUS ?

Nos activités sont définies par le mandat de prestations délivré par le canton du Valais aux CMS.

NOTRE MISSION

Le CMS garantit une offre médico-sociale coordonnée, professionnelle et adaptée à l'ensemble de la population du Val d'Hérens, de la naissance à la fin de vie, en favorisant le maintien à domicile, la prévention et l'autonomie. Il intervient en partenariat avec le bénéficiaire de prestations et son entourage.

Nos équipes sont composées de professionnels de la santé et de l'action sociale, soumis au secret professionnel et au secret de fonction. Toutes les informations sont traitées de manière confidentielle.

Si votre état de santé ou celui de votre entourage vous préoccupe et que vous avez besoin d'aide.

Si vous ou votre entourage rencontrez des difficultés administratives, financières ou sociales

Prenez contact avec nous !

CONTACT

027 281 12 91

CMSSHerens@cmsr-shc.ch

LE SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

CONTACT

027 281 21 75

coordination.herens@cmsr-shc.ch

Nos prestations d'aide et de soins à domicile s'adressent à celles et à ceux qui en ont besoin en raison de difficultés passagères ou d'une atteinte durable à leur santé.

Lorsque vous faites appel à nos services, nous évaluons vos besoins et vos ressources en collaboration avec vous et/ou votre entourage de façon à proposer les prestations les plus adaptées. L'évaluation détermine la nature, l'ampleur, la fréquence et la durée des

interventions nécessaires. La prise en charge est régulièrement redéfinie en fonction de l'évolution des besoins.

Nos interventions et nos tarifs sont fixés par convention ; ils sont identiques pour l'ensemble du canton. Nos prestations sont financées en partie par les caisses maladie, les collectivités publiques (Canton et Communes), ainsi que par une participation des bénéficiaires.



- Evaluations et conseils
- Examens et traitements
(contrôles de santé, pansements, injections, gestion des médicaments, soins psychogériatriques et psychiatriques, etc.)
- Soins de base
(soins d'hygiène, aide à l'habillage, soins cutanés, bandage des jambes, etc.)
- Accompagnement en fin de vie

Les soins sont évalués par des infirmiers qui peuvent les déléguer à des assistants en soins et santé communautaire, des aides familiales et des auxiliaires de vie.

Les soins pédiatriques spécifiques sont effectués par l'équipe d'infirmières spécialisées en pédiatrie du CMS.

Les soins sont fournis sur prescription médicale et sont remboursés par l'assurance-maladie dans le cadre de la LAMal (selon art. 7 OPAS).

AIDE PRATIQUE À DOMICILE



- Entretien du ménage courant et du linge
- Courses, repas
- Aide à la famille

SERVICE « AUXILIAIRE DE VIE »



- Accompagnement et stimulation dans les activités de la vie quotidienne et de loisirs
- Soutien de l'entourage dans l'accompagnement de proches en perte d'autonomie

L'aide pratique à domicile et le service « auxiliaire de vie » sont évalués par un professionnel puis réalisés par des assistants en soins et santé communautaires, des auxiliaires de vie et des auxiliaires de ménage.

Ces deux prestations sont fournies sur prescription médicale.

ELLES PEUVENT ÊTRE PRISES EN CHARGE :

- par les caisses-maladie lorsqu'une assurance complémentaire a été conclue;
- par la Caisse de compensation du canton du Valais pour les personnes qui bénéficient des prestations complémentaires AVS/AI.

Dans les autres cas, elles sont à la charge du bénéficiaire, soit CHF 30.- de l'heure. Une réduction peut être accordée aux personnes à revenu modeste.

L'ERGOTHERAPIE À DOMICILE



- Evaluation de l'accessibilité et de la sécurité du domicile
- Bilan du niveau de participation pour les actes de la vie quotidienne
- Evaluation de l'équilibre, des fonctions cognitives, des capacités sensorielles
- Recherche, adaptation ou fabrication de moyens auxiliaires

L'ergothérapie à domicile vise à permettre la personne d'améliorer ou de maintenir son autonomie et son indépendance pour les actes de la vie quotidienne, par la rééducation et par l'adaptation de l'environnement et/ou des activités aux nouvelles capacités de la personne.

CONTACT DIRECT DU SERVICE
D'ERGOTHERAPIE

027 324 14 64

ergo@cmsr-shc.ch

Les prestations de l'ergothérapeute sont fournies sur prescription médicale et sont remboursées par l'assurance-maladie dans le cadre de la LAMal.

SÉCURITÉ À DOMICILE ET MATÉRIEL AUXILIAIRE



- mesures visant à réduire l'insécurité à domicile
- mise à disposition du matériel auxiliaire nécessaire aux soins et à la vie quotidienne.

A votre demande ou sur proposition de l'infirmier, le CMS vous orientera vers les partenaires avec qui il collabore pour ces prestations et vous soutiendra dans les démarches.

LES CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

CONTACT

079 920 96 36

consult.herens@cmsr-shc.ch

Les consultations parents-enfants offrent à toutes les familles qui le souhaitent un suivi de leur enfant (0 à 4 ans) par des infirmières puéricultrices.

Elles sont centrées sur la prévention et la promotion de la santé chez les nourrissons et petits enfants :

- 1^{ère} visite à domicile, puis consultations régulières au local de chaque commune
- Soutien et appui à l'allaitement
- Conseils pour l'alimentation
- Prévention, dépistage, éducation à la santé
- Contrôle du développement physique et psychomoteur de l'enfant de la naissance jusqu'à 4 ans



Les consultations parents-enfants sont gratuites.

LE SERVICE SOCIAL

CONTACT

027 281 15 09

sophie.betrisey@cmsr-shc.ch

gladys.theytaz@cmsr-shc.ch

Le service social offre à chaque personne rencontrant des difficultés d'ordre administratif, financier, familial ou relationnel, des informations, un lieu d'écoute et un soutien dans le respect du secret professionnel avec les prestations suivantes :

- Information et orientation générale (*assurances sociales*)
- Accompagnement, médiation, conseil et soutien socio-administratif
- Orientation vers des services spécialisés si nécessaire (*problèmes liés au grand âge, à une maladie spécifique, à un handicap, dépendances*)
- Collaboration avec les services de soins en vue du maintien à domicile
- Collaboration avec le service de puériculture pour les jeunes familles en difficulté
- Aide à la gestion financière, aide financière ponctuelle par le biais de fondations et associations privées
- Jeunes en formation
 - demande de bourse (*cantonale et Fondation Pestalozzi*)
 - informations
 - orientation
- Examen du droit à l'aide sociale financière, sur mandat des communes. Dans ce cadre-là, une collaboration est établie avec les autorités communales.

En principe, les personnes en âge AVS sont orientées vers la consultation sociale de Pro Senectute.

Ces prestations sont gratuites.

LE SERVICE BÉNÉVOLES

Les bénévoles apportent un complément qualitatif précieux au maintien à domicile, lorsque la famille ou l'entourage n'est pas à même d'effectuer certains services. Ils s'investissent notamment gratuitement pour :

- La livraison des repas à domicile
- Les transports, en principe pour des rendez-vous médicaux ou sociaux ponctuels
- Des visites, des lectures, des présences à domicile ponctuelles
- Des aides spécifiques ponctuelles

Seuls les frais de repas et de transports sont facturés aux bénéficiaires.

Les personnes à revenu modeste peuvent obtenir une subvention du CMS pour les aider à couvrir ces dépenses.

VOUS VOULEZ REJOINDRE NOTRE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES ?

Une équipe de bénévoles est en place dans chacune des communes du Val d'Hérens. L'organisation s'adapte à vos disponibilités. Les kms parcourus pour la livraison des repas et les transports sont défrayés.

Vous avez un peu de temps et l'envie de rendre service ?

Vous souhaitez vous engager dans une organisation régionale œuvrant près de chez vous, et peut-être un jour pour vos proches ?

Alors inscrivez-vous en tant que bénévole auprès du CMS

027 281 12 91

CMSSHerens@cmsr-shc.ch

NOUS SOUTENIR

Le CMS fournit de nombreuses prestations qui touchent chaque catégorie de la population, de la naissance à la fin de vie.

Ces prestations font partie des services considérés aujourd'hui comme indispensables et sont reconnues d'utilité publique.

Seules les prestations de soins et d'aide pratique peuvent être prises en charge par les caisses-maladie, selon les modalités expliquées ci-avant. Toutes les autres activités du CMS (déplacements pour l'aide et les soins, transmissions

d'informations, administration, service social, consultations parents-enfants, etc.) ne sont pas facturées. Ces charges sont assumées par les collectivités publiques (canton et communes).

En outre, nous apportons une aide financière ponctuelle immédiate à des personnes ou des familles en difficulté, lorsqu'aucune autre possibilité de financement n'est envisageable. A cet effet, un « fonds de dépannage » a été constitué. Il est alimenté par des dons.

Aussi nous faisons appel à votre sens de la solidarité.

Vous pouvez soutenir notre engagement :

- en devenant membre de l'Association et en versant une cotisation annuelle de CHF 20.–
- en faisant un don au « fonds de dépannage » CCP 19-5349-1, ou au CMS, CCP 19-4353-7

Merci de votre soutien à la population du val d'hérens !

